

## **Procès-verbal**

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 octobre 2015, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

**2015-10-153**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;
4. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 222 849,18 \$;
  - Liste des salaires au montant de 65 237,01 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2015;
6. Période de questions;
7. Modalités du transfert de la taxe d'accise;
8. Renouvellement 2015- 2016 du contrat avec l'Association du hockey mineur de La Sarre;
9. Coût supplémentaire pour la prolongation de permis divers;
10. Adoption des prévisions budgétaires :
  - a) Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
  - b) Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
11. Soumission pour travaux d'asphaltage ;
12. Bilan - usine de filtration;
13. Suivi budgétaire;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses:
  - a) Centre Joachim-Tremblay (Louis Proulx);
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 12, 13 et 15a) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2015-10-154

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-155

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 222 849,18 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 65 237,01 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2015**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2015.

6. **Période de questions**

Monsieur Denis Beauregard s'informe si la Ville a envoyé une lettre au propriétaire de la résidence dont la maison est placardée sur la rue Principale et que la pelouse n'a pas été faite au complet durant l'été. Le maire l'informe que cette maison a été vendue pour taxes et que la nouvelle propriétaire attend le délai de un (1) an pour faire des travaux. Le directeur général l'informe que des lettres lui ont été envoyées à deux reprises afin que la tonte de la pelouse soit faite, ce qui a été fait partiellement.

2015-10-156

7. **MODALITÉS DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE : La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE : La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE : La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-157

8. **RENOUVELLEMENT 2015-2016 DU CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA SARRE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle le contrat avec l'Association du hockey mineur de La Sarre pour l'année 2015-2016 au montant de 18 900 \$.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-158

9. **COÛT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PROLONGATION DE PERMIS DIVERS**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Lorsqu'un permis de rénovation ou de construction sera délivré et que les travaux ne seront pas terminés à l'échéance de ce dernier, soit un (1) an, le propriétaire pourra avoir une prolongation pour une période maximale de six (6) mois au coût de 10 \$. Après ce délai, si les travaux ne sont toujours pas terminés, le propriétaire devra se procurer un nouveau permis selon le coût des travaux tel que stipulé au règlement de construction.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Adoption des prévisions budgétaires**

2015-10-159

a) **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le budget d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon et les salaires annuels de la Brigade des pompiers pour l'année 2016 totalisant un montant de 186 815 \$ soit accepté.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

Opérations	:	120 708,00 \$
Salaires	:	15 287,30 \$
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>135 995,30 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-160

b) **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le budget total de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2016 au montant de 136 553 \$ soit accepté. Ce budget prévoit une augmentation de salaire de 2 %.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic une quote-part 68 338,55 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-10-161

11. **SOUSSION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

Soumissions reçues :

Les Services Miniers J.M.	16 495,58 \$ (taxes incluses)
Asphaltage Théo Paquet	26 444,25 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Les Services Miniers J.M. au montant de 16 495,58 \$ pour les travaux d'asphaltage sur différents tronçons de chemin sur le territoire de la ville et décrète lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Linda Morin, Laurie Soulard et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif. Le conseiller Patrick Morin a donné des informations sur le hockey Desjardins et le conseiller Louis Proulx sur celui de baseball Québec.

16. **Période de questions**

Aucune question.

2015-10-162

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire